

Médiateurs linguistiques et culturels dans l'île de Lampedusa : une enquête

par Antonino Velez*

Linguistic and Cultural Mediators on the Island of Lampedusa: An Investigation

The island of Lampedusa, in Sicily, has been in the news for years because of the landings of migrants (especially Africans). Our study is based on interviews with cultural mediators who work with NGOs and other hosting humanitarian organizations based on this extreme land of Europe. We intend to verify, through our interviews, what are the major cultural problems (Katan 2014 [1999]) in translation, the level of manipulation and the risks that translators must assume to accomplish their task.

Keywords: linguistic and cultural mediators, Lampedusa, migrants.

1. Objectifs et méthodes de la recherche

Le but de cet article est de rendre compte des difficultés des rapports entre les médiateurs et les migrants d'une part et entre les médiateurs et les fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers (police, juges, médecins) d'autre part, à travers une recherche empirique menée à partir de dix-huit entretiens avec des médiateurs culturels qui se sont succédé dans l'île de Lampedusa au cours des dix dernières années¹. Quelle est, selon les médiateurs, la perception de leur travail aux yeux des fonctionnaires d'État et des réfugiés ? Dans le rapport triadique qui régit les interactions entre le médiateur et ses interlocuteurs (Maison, 2000, 2001 ; Wadensjö, 1998, 2007, 2014), la communication transculturelle peut-elle être faussée par les différences culturelles ? La conscience de ces problématiques devrait entraîner une plus gran-

* Università degli Studi di Palermo; antonino.velez@unipa.it.

¹ L'enquête a été menée entre Palerme et Lampedusa au cours d'entretiens qui ont eu lieu entre mars 2016 et janvier 2017.

de attention vis-à-vis de la formation des médiateurs culturels et promouvoir une réflexion à l'égard des modalités de sélection actuelles, en Italie, dans notre cas, de ce type particulier d'interprète.

Les médiateurs sélectionnés dans le cadre de notre recherche représentent un échantillon exhaustif des interprètes qui, dans l'île de Lampedusa, sont entrés en contact et ont été confrontés à l'horreur des migrants transportés par les passeurs et ayant échappé, la plupart d'entre eux, à mille tortures dans les camps d'accueil et dans les prisons libyennes. Dans notre recherche, nous avons interviewé dix-huit médiateurs linguistiques et culturels d'origine africaine et proche-orientale (Ghana, Gambie, Nigéria, Tunisie, Somalie, Éthiopie, Palestine) ou Bengalis (Bangladesh)² qui œuvrent dans le territoire de Lampedusa depuis environ 2005 et qui ont affaire aux migrants débarqués sur cette île sicilienne³. Nous avons préparé un questionnaire en vue de mener des entretiens semi-directifs ; ce questionnaire comportait des questions ouvertes et des questions fermées. Les personnes interviewées parlaient toutes plusieurs langues et dialectes arabes et africains ou le bengali. Quant à leur formation, depuis leur arrivée en Italie, quelques-unes d'entre elles (deux sur dix-huit) affirment avoir suivi des cours pour médiateurs culturels en ligne⁴, d'autres (cinq) ont suivi des cours organisés par les organismes humanitaires ou les associations pour lesquelles elles ont travaillé, mais les autres (onze) n'ont reçu aucune formation. Les entretiens ont été réalisés en italien. Le questionnaire a été organisé en trois aires thématiques :

- 1) Informations générales sur l'interviewé ou l'interviewée (âge, provenance, langues parlées, formation)
- 2) Informations sur son activité (formes de recrutement et de rémunération)
- 3) Problèmes liés à son activité (dans l'interaction avec les migrants et avec les fonctionnaires d'état et dans les mésententes culturelles).

L'entretien prévoyait, entre autres, une série de questions pour vérifier si leur comportement au cours de leur travail correspondait aux critères prévus par les codes déontologiques professionnels⁵.

² Quatorze hommes et quatre femmes entre vingt-cinq et quarante ans.

³ Ils représentent ceux qui ont le plus travaillé sur l'île au cours des dix dernières années.

⁴ Icotea : http://www.icotea.it/catalogo-corso_mediatore_culturale_interculturale_1500_ore-p115087.html [page consultée le 13 septembre 2019].

⁵ Notamment nous nous référons au code publié en ligne par l'AITI (Asso-

« Sur une échelle de 1 à 10, à quel degré estimez-vous » :

- a) garantir toujours le respect du secret professionnel ;
- b) assurer le bon déroulement de la tâche qu'on vous a confiée ;
- c) satisfaire tous les engagements assumés avec la charge ;
- d) accepter des engagements uniquement dans le cadre des langues de votre propre compétence et pour lesquelles vous pouvez garantir une performance de qualité ;
- e) refuser des engagements professionnels en présence d'un conflit d'intérêt ;
- f) soigner une constante mise à jour professionnelle dans votre secteur de spécialisation ;
- g) défendre toujours l'image et les intérêts des donneurs d'ouvrage et des usagers ;
- h) maintenir une attitude impartiale et professionnelle ;
- i) respecter les droits fondamentaux de la personne dans toutes les situations ;
- j) défendre la réputation de la profession exercée ;
- k) maintenir des rapports de loyauté et collaboration vis-à-vis des collègues et des autres professionnels ;
- l) faire connaître aux donneurs d'ouvrage les contenus du code déontologique de référence.

2. La médiation culturelle en Italie

L'emploi d'une ressource étrangère en Europe, en tant qu'interprète, dans le cadre social, remonte au début des années 1970 (Casadei, Franceschetti, 2009). À l'époque, parmi les différentes associations existantes, on peut citer le cas de l'ISM (Inter Service Migrant) née en France en 1969 (Lamizet, 1999). Cette organisation créa au cours de ces années la figure professionnelle dénommée « interprète linguistique-culturel » ou « agent de communication »⁶ (Fiorucci, 2000, p. 114-115). À ces interprètes, on demandait d'être originaires d'un pays étranger et d'avoir accompli un processus d'intégration en France. Le terme de *mediating person* (médiateur culturel) apparaît pour la première fois dans l'œuvre de S. Bochner (1981). La médiation culturelle doit faciliter la communication et la compréhension entre des personnes qui ne partagent ni la langue ni la culture (Bochner, 1981 ; Taft,

ciation italienne des traducteurs et interprètes) <https://www.aiti.org/associazione/codice-deontologico>

⁶ Nos traductions.

1981). Le médiateur est un agent qui facilite la compréhension entre des gens (Wolf, 1997 ; Katan, 2014 [1999]; Velez, 2017) de langues et cultures différentes (Taft, 1981, p. 53) et il doit posséder des compétences dans les deux cultures.

En Italie, la médiation, dans le cadre d'une diversité culturelle, a été définie tour à tour, dans les textes des spécialistes et dans la presse, comme « culturelle », « linguistique-culturelle » ou « interculturelle »⁷. Cette activité commence à s'affirmer, dans la péninsule italienne, entre la fin des années 1980 et le début des années 1990. Son développement va de pair avec l'augmentation de la présence de migrants. La barrière de la langue, dès lors, devient un des principaux obstacles auxquels les autorités italiennes sont confrontées à chaque nouvelle vague de migrants arrivant par bateau sur le littoral italien. Ainsi débutent les premiers cours de formation pour essayer de structurer ce nouveau type de profession, tout en tenant compte du fait que la plupart des médiateurs sont eux-mêmes des migrants ou d'anciens migrants. Les cours susmentionnés se tiennent à Milan en 1989 et ensuite à Turin et à Bologne surtout grâce à des ONG comme CIES⁸ à Rome, COSPE⁹ à Bologne et Florence ou CISS¹⁰ à Palerme ou bien encore grâce à des associations de bénévoles. Quant à la réglementation italienne en la matière, le rôle des médiateurs culturels a été institutionnalisé par la loi sur l'immigration de 1998 (Loi n. 40/1998 et T.U., art.36¹¹) qui, pour la première fois, cite cette figure professionnelle. Les médiateurs, à partir de cette loi, ont été reconnus en tant que présence nécessaire dans la gestion du rapport entre la société locale et les migrants. La reconnaissance législative n'a toutefois pas abouti à une rémunération adéquate pour leur travail (Agnoletto *et al.*, 2007).

3. Les médiateurs linguistiques et culturels dans l'île de Lampedusa

L'île de Lampedusa se trouve à 30° 28' degrés de latitude nord et 10° 5' de longitude à l'est du méridien de Paris. Elle est située entre la Sicile et l'Afrique, à une distance de 110 milles marins de la Sicile et de 68 milles de la côte africaine (Palmeri, 2016).

⁷ Nos traductions.

⁸ Centro Informazione e Educazione allo Sviluppo. <https://www.cies.it/>.

⁹ <https://www.cospe.org/>.

¹⁰ Cooperazione Internazionale del Sud <http://www.cissong.org>.

¹¹ « Disciplina dell'immigrazione e norme sulla condizione dello straniero ». La loi dite, d'après les noms de leurs promoteurs, «Turco-Napolitano ».

Les débarquements de migrants dans cette île ont commencé au début des années 1990 (Velez, 2017, p. 11), mais ce n'est que depuis une dizaine d'années qu'ils ont été pris en considération par les médias.

Les médiateurs culturels qui travaillent dans l'île sont embauchés par le truchement de différentes ONG (surtout de « Médecins sans frontières ») et d'organisations humanitaires qui œuvrent à Lampedusa. Ils obtiennent généralement des contrats temporaires avec des rétributions très basses, allant de huit à vingt euros de l'heure. Exceptionnellement, ils obtiennent des « contrats sur projets » avec des rémunérations plus importantes pouvant aller jusqu'à 1400 euros par mois. Les horaires de travail respectent rarement le plafond des huit heures par jour. Une situation largement partagée avec le reste de l'Italie comme le confirment de nombreuses études (Alimenti, 2009 ; Abertini, 2010 ; Gavioli, 2009 ; Garwood, 2013).

Tous les interprètes médiateurs interviewés déclarent qu'ils doivent souvent, dans le cadre de leur travail d'interprétation, « intervenir » pour « adapter et expliquer » le discours du réfugié ou pour lui « faire comprendre » les questions qu'on lui pose. Ainsi, les discours peuvent être allongés ou écourtés ; ce facteur est souvent perçu avec suspicion de la part des autorités qui enquêtent (Balboni, 1999 ; Baraldi, 2012 ; Baraldi et Gavioli, 2012). Un médiateur culturel a, par exemple, cité le cas suivant. Un juge qui devait évaluer le risque de rapatrier un migrant africain afin de déterminer s'il fallait lui concéder, éventuellement, le statut de réfugié politique, lui posa la question suivante : « Quels sont les risques que tu peux courir en rentrant dans ton pays ? » L'immigré africain n'a pas tout de suite compris la question. Il n'arrivait pas à saisir à quels types de risques on se référait. Il pensait à quelque chose de vague, et le fatalisme inscrit dans sa culture (Berthelier, 1994) entrant en jeu de plain-pied, lui fit répondre : « Je ne risque rien, Dieu est avec moi. » Une telle réponse aurait pu engendrer un refus de la part du juge italien de lui accorder le statut de réfugié si le médiateur culturel s'était borné à une traduction des mots au lieu de traduire le discours proprement dit. Le médiateur dut donc reformuler la question pour expliquer à l'immigré qu'il s'agissait des notions de *peur* et *d'ennemi* :

Le contenu du langage n'est pas formalisable dans la mesure où le dit – le visible, l'apparent – se double toujours d'un non-dit. Ou encore : parce qu'il est un système symbolique, le langage reconnaît une fonction affective et/ou culturelle, implicite pour une bonne part, mais toujours présente : elle se joue en partie au-delà des mots, dans des métamessages culturellement

déterminés, terriblement présents dans le processus de communication, mais toujours à décoder¹².

Certaines réponses et affirmations énoncées par ces personnes ne peuvent être comprises, sinon à l'aune de ce que Song appelle la « Cosmogonic-ecological Dimension » (1991, p. 69). Song affirme que toutes les cultures comportent cinq dimensions. La première, la « Cosmogonic-ecological Dimension », devrait être commune à toutes les cultures et les langues parce qu'elle inclut des éléments universels tels que : froid, chaud, eau, feu, vent, pluie, etc. Nos entretiens avec les médiateurs de Lampedusa montrent que la médiation linguistique et culturelle est souvent soupçonnée de manipulation par les policiers, au moment où, par exemple, l'interprète résume ou rallonge trop une phrase par rapport à l'original. La police a toujours un doute que l'interprète puisse organiser des combines avec le migrant, surtout s'ils sont ressortissants du même pays. L'interprète pourrait cependant aller au-delà de ses fonctions et de son rôle, et enfreindre les règles éthiques de la profession. Mais s'il existe une « manipulation », il faut l'entendre dans son sens étymologique dérivant du latin médiéval de « conduire par la main »¹³. Le médiateur linguistique culturel cherche à « conduire par la main » le migrant pour « faciliter » la communication. Ci-dessous, est reportée une conversation avec un interprète qui relate un entretien entre un policier et un migrant analphabète du Ghana. Le policier veut savoir à quelle date ce migrant s'est marié, mais le migrant ne sait pas répondre par une date précise. L'interprète cherche alors à reconstruire la période à travers les caractéristiques météorologiques des saisons :

- Policier (en italien) : « À quelle date vous vous êtes marié ? »
- Interprète ghanéen (traduit en Twi, un dialecte Akan)
- Migrant ghanéen : (répond en Twi) « Je ne sais pas. »
- Interprète ghanéen (ne traduit pas et s'adressant en Twi au migrant, lui demande) : « te rappelles-tu si c'était par hasard pendant la saison sèche ? »
- Policier : « Limite-toi à traduire! Tu n'es pas censé converser avec le migrant ! ».

À ce moment, le rapport de confiance entre le médiateur et le policier est compromis. L'interprète, par manque de formation, n'a pas su préparer le policier au type de conversation qu'il fallait engager avec

¹² Berthelier (2005 : 46).

¹³ <http://www.cnrtl.fr/etymologie/manipuler>.

un paysan analphabète de la région ashanti. Au lieu de prévenir le fonctionnaire sur le fait que le ressortissant analphabète ne connaît pas les dates, mais a comme point de repère le cours des saisons, il a pris l'initiative de parler directement à l'immigré pour lui faciliter la réponse. Par ailleurs, il est fondamental de la part du fonctionnaire d'État d'établir avec le médiateur un rapport de confiance et de collaboration réciproques sans lesquelles son apport se révélera moins efficace (Breton, 1997). Nos médiateurs nous ont raconté que les migrants africains, dans la presque totalité des cas, arrivent sans document d'identification qui puisse révéler leur origine. Ils jouent sur le fait qu'il sera plus difficile de les identifier et, par conséquent, en cas de refus d'asile, de les renvoyer vers leur pays d'origine. Les médiateurs culturels qui interviennent dans les interrogatoires de police et qui comprennent les dialectes arabes et sont à même de détecter, d'après l'accent, le pays d'origine, refusent parfois de le révéler à la police, car ils estiment que « cela ne fait pas partie de leur travail ». La plupart des migrants ignorent d'ailleurs le véritable rôle des médiateurs culturels (Caune, 1995) et ils ont tendance, pour diverses raisons, à se montrer méfiant envers eux. Une de ces raisons est qu'ils confondent le rôle du médiateur avec celui de la police en superposant les deux figures (Berk-Seligson, 1990 ; Salama-Carr, 2007). Ils estiment que les médiateurs ont les mêmes pouvoirs que la police et qu'ils peuvent intervenir pour exaucer leurs désirs ; il n'est pas rare que les médiateurs soient menacés par des migrants qui n'ont pas obtenu ce qu'ils voulaient. Nabil, 30 ans, médiateur culturel tunisien est arrivé à Lampedusa, lui aussi, par le truchement des passeurs sur une épave. Après avoir obtenu le statut de protection humanitaire, il a appris rapidement l'italien et a suivi un bref cours en ligne de médiateur. Il a décroché ensuite un emploi en tant que médiateur culturel et linguistique pour la Croix Rouge et il a été envoyé à Lampedusa, le lieu où il avait mis le pied sur le sol italien pour la première fois. Nabil raconte qu'une fois il a croisé un de ses compatriotes qui l'a menacé en lui disant « tu as fait rapatrier mon frère tu vas payer ça cher ». Ce n'est qu'un des nombreux exemples des risques que rencontrent ces interprètes au cours de leur travail (Caune, 1999). Les interprètes et les traducteurs, ayant toujours vécu à la frontière entre deux langues et deux cultures, ont de tout temps été taxés d'infidélité. Les dictons « traduire, c'est trahir », « traduction, trahison » reflètent bien les lieux communs sur les traducteurs dans l'imaginaire collectif. Plus que de « fidélité » (à qui ? à quoi ?) (Kelly, 1979, p. 218), on devrait parler d'équilibre entre les parties et de neutralité (Garzone, 2009 ; Hale, 2007 ; Hale *et al.*, 2009), deux

principes que le médiateur devrait toujours avoir à l'esprit au cours de son travail. « L'équité, la neutralité et la responsabilisation sont des principes récurrents et incontournables pour circonscrire le champ de la médiation par rapport aux autres modes de régulation »¹⁴.

Ceci ne suppose pas un effacement du médiateur, qui est bien présent dans le rapport triadique et qui doit assumer ses responsabilités. Les médiateurs avec lesquels nous avons réalisé des entretiens affirment tous posséder un grand sens de responsabilité envers les fonctionnaires d'État (juges, policiers, médecins), mais aussi envers les migrants, qui risquent, pour un discours mal interprété, de se voir refuser le statut de réfugié ou la protection humanitaire.

Dans le rapport triadique qui s'instaure entre le médiateur culturel, le migrant et le fonctionnaire, entre en jeu la *compétence situationnelle* (Hatim et Mason, 1997), qui exige de tout sujet qui communique et interprète qu'il soit apte à construire son discours en fonction de l'*identité* des partenaires de l'échange, de la *finalité* de l'échange et du *propos* qui est en question ; (Charaudeau, 2001). Encore faut-il tenir compte des termes de *statut*, de *rôle social* et de *place* dans la société du rapport déséquilibré qui s'installe entre les médiateurs linguistiques et culturels, les migrants et les fonctionnaires d'État (Gentile *et al.*, 1996 ; Gentile, 1997, 2012). Il y a un déséquilibre manifeste entre le statut social des médiateurs, dont la plupart sont des jeunes migrants – eux-mêmes sans aucune formation universitaire et qui, parfois, maîtrisent encore mal l'italien – et les agents de police ou les juges. L'*identité* des partenaires de l'échange détermine les rapports de force et les hiérarchies. Par conséquent, le rapport qui s'instaure peut facilement devenir un rapport de subordination et de sujétion vis-à-vis des autorités :

C'est l'*identité* du sujet parlant qui détermine et justifie son « droit à la parole ». La *finalité* de l'acte de communication se définit à travers la réponse à la question implicite : « Je suis là pour quoi dire ? », et à ce niveau de généralité, on y répond en termes de *visées discursives* (« prescription », « sollicitation », « information », « incitation », « instruction », « démonstration »)¹⁵.

Les médiateurs linguistiques et culturels sont indispensables pour saisir certains éléments que les réfugiés ne verbalisent pas, comme les peurs, les croyances et les pensées relevant de leur culture. Il peut même arriver que le dialogue, inscrit/circonscrit dans un contexte relationnel particulier, ne prenne en compte que l'implicite et

¹⁴ Fathi Ben Mrad (2006 : 52).

¹⁵ Charaudeau (2001 : 344).

délaisse délibérément l'explicite (Berthelier, 2005). Tel est le cas des questions concernant le mariage pour un musulman qui vient déjà de déclarer qu'il a des enfants. Tout bon musulman doit être marié avant d'avoir des enfants. Si on a déjà posé la question relative aux enfants et que l'immigré a répondu positivement, lui demander s'il est marié est non seulement inutile, mais peut lui paraître offensant. La signification connotative culturelle, dans ce cas-là, est implicite et latente : celle du méta-message sous-jacent attaché aux mots comme aux expressions et aux conduites, mais non dit ; quelque chose pouvant se définir comme l'inconscient du langage. Seul un interprète ayant une grande familiarité avec le contexte culturel de la communauté à laquelle appartiennent les migrants peut ainsi effectuer un bon travail dans le contexte de la médiation culturelle (Chesterman, 1997). Assumant comme point de départ le fait que le médiateur linguistique et culturel doit être considéré non comme un simple interprète, mais comme un communicateur culturel, Katan (2014 [1999], p. 124) met en évidence pour la médiation culturelle l'intérêt à mettre en œuvre des stratégies visant à interpréter, en ayant à l'esprit le contexte culturel et la représentation de son discours. Il s'agit d'une approche incontournable pour assurer une compréhension correcte du discours de l'immigré.

Dans d'autres situations, la présence d'un médiateur culturel du même pays que l'immigré peut créer de l'embarras, comme dans le cas de cette femme nigériane qui devait accuser son propre mari et refusa de parler avec un médiateur nigérian, car « il aurait pu colporter son récit à tout le monde au Nigéria et elle aurait pu se sentir déshonorée face à ses concitoyens ». Ou même encore un migrant musulman qui avait honte d'avouer son homosexualité à une médiatrice culturelle et demandait de pouvoir parler avec un homme. Dans tous ces cas, les autorités devraient avoir la sensibilité d'aller vers les exigences du migrant (Mason, 2000) et respecter ses « tabous » culturels dans un processus de communication éthique. Dans d'autres cas, la loi impose aux migrants des pratiques qui sont pour eux incompréhensibles et que le médiateur doit patiemment expliquer. Par exemple, les migrants refusent parfois de donner leurs empreintes digitales à l'arrivée parce qu'ils ne comprennent pas la raison de cette pratique et qu'ils mettent en relation la prise d'empreintes digitales et l'idée de délit et d'emprisonnement. De même, les femmes musulmanes qui portent le voile ne veulent pas toujours l'enlever pour les photos d'identification et elles refusent parfois de se faire examiner par les médecins.

4. Conclusions, propositions et perspectives

Quant aux résultats des questions concernant le respect du code déontologique : celles de « a » à « e » et de « g » à « k » ont reçu le score maximum (8-9-10), montrant que ces médiateurs sont confiants en leur professionnalisme et leur impartialité. À la question « e » sur les conflits d'intérêts, les médiateurs interrogés affirment ne jamais avoir été en présence de conflits d'intérêts. En ce qui concerne le code déontologique dont il est question (question « l ») : aucun d'entre eux n'était au courant de l'existence d'un tel code (score 1). La question « f » sur la formation professionnelle continue, qui n'existe presque pas, a eu également de piètres résultats dans les réponses (score 4). Certains des répondants (cinq) avaient suivi un cours de formation avant de commencer leur activité sur l'île ; d'autres (deux) avaient suivi un cours de formation pendant leur activité.

Mes entretiens ont montré que la perception que ces médiateurs ont de la qualité offerte par leurs prestations est très élevée et qu'elles satisfont, à leur avis, les codes déontologiques prescrits par les associations professionnelles des interprètes et traducteurs, tout en reconnaissant eux-mêmes ne pas être au courant de l'existence de tels codes. Cependant, une fois qu'on leur a expliqué les caractéristiques particulières requises par les codes déontologiques pour les interprètes professionnels ils affirment les respecter dans l'exercice de leur profession. À travers leurs réponses, les médiateurs contactés se disent également conscients de l'importance de leur rôle dans l'interprétation dialogique. Toutefois, à notre avis, des scores trop déséquilibrés vers le maximum pourraient, dans une certaine mesure, indiquer un excès de confiance ou une méconnaissance de leurs limites. Cela pourrait être dû à deux facteurs : un manque de formation spécifique qui les amènerait à ne pas réfléchir d'une façon objective sur leur profession (c'est l'effet Dunning-Krüger) ; leur jeune âge (60 % au-dessous des trente ans) et le peu d'expérience professionnelle (seuls 50 % travaillaient dans ce domaine depuis plus de cinq ans).

Les interprètes avec lesquels je me suis entretenu ne font pas exception aux problèmes généraux de cette catégorie des médiateurs linguistiques et culturels italiens. Les quatre obstacles principaux pour l'essor de cette catégorie en Italie sont leur dénomination¹⁶, leur for-

¹⁶ En Italie on parle indifféremment de : *Mediatore linguistico-culturale*, *Mediatore interculturale*, *Tecnico qualificato in mediazione culturale e linguistica per immigrati*, *Mediatore culturale e linguistico per immigrati*.

mation, la création d'un annuaire officiel au niveau national et, *last but not least*, leur rémunération. Ces quatre *vulnera* sont en interaction entre eux et chacun influence négativement les autres aspects.

Notre recherche montre que les difficultés rencontrées par les médiateurs linguistiques culturels de Lampedusa au cours de leur activité professionnelle recourent les problèmes de leur profession au niveau national (Velez, 2017), avec la circonstance aggravante quand ils ont affaire à des migrants traumatisés et qu'ils devraient, de ce fait, recevoir au préalable une formation psychologique de base.

Les médiateurs interprètes de Lampedusa entrent en relation principalement avec deux catégories de fonctionnaires publics : les médecins et les policiers. À l'intérieur du cadre de travail avec les médecins, les interprètes affirment que leur rôle est suffisamment respecté et qu'il y a rarement des moments conflictuels dans leur interaction. Leur activité dans le cadre des interrogatoires de police, en revanche, semble souvent, d'après leurs déclarations, assez problématique. Une difficulté qui s'exprime non seulement par rapport aux forces de police, mais aussi face aux migrants eux-mêmes. L'enjeu est parfois vital pour les migrants : une réponse mal interprétée peut compromettre l'obtention d'une forme de protection internationale, et les migrants risquent alors l'expulsion. Le manque de formation des interprètes fait en sorte qu'ils oublient parfois d'expliquer leur rôle précis aux migrants. Ces derniers, de bonne (ou de mauvaise ?) foi, ne comprennent pas les limites des fonctions de l'interprète et les confondent avec les prérogatives des policiers. Les migrants associent le rôle des policiers à celui des médiateurs et estiment que ces derniers ont le même pouvoir que les policiers et qu'il dépend d'eux d'obtenir ou non la possibilité de rester sur le territoire italien. Une bonne formation amènerait l'interprète, avant de commencer son travail, à se présenter au migrant (en s'étant au préalable mis d'accord sur cette présentation avec les forces de police), à mettre en évidence sa neutralité et son impartialité, et, surtout, à souligner sa non-appartenance aux forces de police. Cela éviterait tout malentendu de la part des migrants et diminuerait leurs attentes envers les interprètes. De nombreux interprètes avouent en effet avoir subi des menaces de la part de migrants qui n'avaient pas obtenu ce qu'ils voulaient et qui les considéraient comme responsables de cet échec.

La médiation culturelle dans le domaine linguistique est surtout liée à l'énorme flux de migrants provenant de l'Afrique. En Italie, elle représente une profession très répandue, qui offre une possibilité de travail à de nombreux réfugiés dans plusieurs cadres, du juridique au

sanitaire en passant par le cadre scolaire et socioculturel (De Gioia, 2014 ; De Gioia, Marcon, 2016). Il s'agit toutefois d'une profession qui n'a toujours pas obtenu une reconnaissance complète à travers la création d'un « annuaire » officiel au niveau national – pouvant garantir une formation et une fiabilité professionnelles. Il faudrait, par conséquent, entendre la médiation culturelle en tant que « profession spécifique »¹⁷ (Favarro, 2004) dans le cadre des compétences interculturelles, qui doivent caractériser le profil de ceux qui opèrent dans ce secteur, couplées d'une formation juridique et psychologique. Seule une formation (Cestaro, 2014 ; Velez, 2017, p. 72 *et passim*) orientée, organisée et partagée par tous les acteurs sociaux impliqués, entre autres les universités, les préfectures, les associations d'interprètes et ONG, pourra réduire le nombre de médiateurs *improvisés*. Une bonne pratique à suivre comme point de départ serait l'exemple de la région toscane qui, depuis 2005, organise une formation de 600 heures pour « tecnico delle attività/servizi di facilitazione dell'integrazione socio-culturale di cittadini stranieri »¹⁸. La médiation doit être considérée comme un « concept fédérateur, susceptible de regrouper les pratiques professionnelles et pédagogiques des différents métiers de la communication »¹⁹. Par le truchement de la médiation, nous pouvons, par conséquent, rassembler pratiques et métiers, ainsi que les activités sociales et les relations humaines. La révision et la structuration de ces outils pratiques, de même que la constitution d'un réseau d'interventions préétablies et programmées, sont fondamentales pour la réalisation de bonnes pratiques dans le domaine de la médiation linguistique et culturelle (Castiglioni, 2007 [2002]). Le médiateur linguistique et culturel doit, en conclusion, incarner le rôle de facilitateur de la communication entre deux langues et deux cultures, en éclaircissant les zones d'ombre, sans pour autant assumer une position de jugement ni prendre parti d'un côté ou de l'autre.

Le rôle de la médiation culturelle, de nos jours, est crucial, non seulement pour faciliter l'intégration des migrants dans nos sociétés, en particulier lorsqu'ils tentent d'accéder à des services publics fondamentaux comme les services de santé ou scolaires (Roberts, 2002), mais aussi et surtout, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de sa prévention, dans le domaine de la sécurité. On ne peut pas confier à

¹⁷ Notre traduction.

¹⁸ Technicien des activités/services de facilitation de l'intégration socioculturelle des citoyens étrangers. Albertini, Capitani (2010: 25).

¹⁹ Humbley (2015 : 114).

des personnes qui n'ont aucune certification ou attestation de fiabilité les résultats d'une enquête menée à travers la traduction des écoutes ou des interrogatoires : cela va à l'encontre de toute politique de sécurité nationale.

Cet article ne vise pas à épuiser le sujet, mais à ouvrir de nouvelles pistes de réflexion. Nous n'avons pas de remèdes miracles à proposer, mais il est sûr et certain que trois choses devraient être désormais assurées : une formation intégrée conçue par plusieurs partenaires; la création d'un « annuaire » national de médiateurs/interprètes dans lequel les institutions publiques devraient prioritairement être obligées de puiser et des rétributions minimales adéquates réparties sur l'ensemble du territoire national.

Références

- Agnoletto P., Battista M. E., Lattanzi C., Morelli M., Poma P., Ribatto J. (2007), *Verso una definizione dell'Interprete di Comunità*, in “Il Traduttore Nuovo”, 1-2, LXI, pp. 16-24.
- Albertini V., Capitani G. (2010), *La mediazione linguistico-culturale. Stato dell'arte e potenzialità*, in “Cesvet Centro Servizi Volontariato Toscana, 1 Quaderni”, 47, avril.
- Alimenti A. C. (2009), *La formazione dell'interprete-traduttore giudiziario in Europa: il progetto Grotius II*, in M. Russo, G. Mack (dirs.), *Interpretazione di trattativa, la mediazione linguistico-culturale nel contesto formativo e professionale*, Milano, Hoepli, pp. 161-166.
- Balboni P. E. (1999), *Parole comuni culture diverse. Guida alla comunicazione interculturale*, Venezia: Marsilio.
- Baraldi C. (2012), *Interpreting as dialogic mediation: the relevance of expansions*, in C. Baraldi, L. Gavioli (dirs.), *Coordinating participation in dialogue interpreting*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins, pp. 297-326.
- Baraldi C., Gavioli L. (2012), *Coordinating participation in dialogue interpreting*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins.
- Ben Mrad Fathi (2006), *Équité, neutralité, responsabilité. À propos des principes de la médiation*, in “Négociations”, 5, 1, pp. 51-65.
- Berk-Seligson S. (1990), *The Bilingual Courtroom: Court Interpreters in the Judicial Process*, Chicago-London, The University of Chicago Press.
- Berthelier R. (1994), *L'homme maghrébin dans la littérature psychiatrique*, Paris, L'Harmattan, coll. “Psychothérapies et cultures”.
- Berthelier R. (2005), *Langage(s) Culture(s) Personne(s)*, in “VST – Vie sociale et Traitements”, 87, Mars, pp. 42-51.
- Bochner S. (1981), *The Mediating Person: Bridges between cultures*, Cambridge (MA), Shenkman.
- Breton P. (1997), *L'utopie de la communication: Le mythe du village planétaire*, Paris, La Découverte, coll. “La Découverte”, Poche, 29.

- Casadei S., Franceschetti M. (dirs.) (2009), *Il Mediatore culturale in sei paesi (Italia, Francia, Germania, Grecia, Regno Unito e Spagna) ambiti di intervento, percorsi di accesso e competenze*, Rapport ISFOL (Institut Italien pour la formation professionnelle des travailleurs).en ligne http://archivio.isfol.it/DocEditor/test/File/2009/Stumenti_Isfol/Il_Mediatore_culturale_in_sei_Paesi_europei.pdf (dernière consultation 11 février 2019).
- Castiglioni M. (2007 [2002]), *La mediazione linguistico-culturale. Principi, strategie, esperienze*, Milano, Franco Angeli.
- Caune J. (1995), *Culture et communication: Convergences théoriques et lieux de médiation*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, coll. “La communication en plus”.
- Caune J. (1999), *Pour une éthique de la médiation. Le sens des pratiques culturelles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, coll. “Communication, médias et sociétés”.
- Cestaro M. (2014), *Mediazione interculturale*, in “*Studium Educationis*”, XV, 2, giugno, p. 109. Lessico pedagogico.
- Charaudeau P. (2001), *Langue, discours et identité culturelle*, in “*Revue de didactologie des langues-cultures*”, 3-4, 123, pp. 341-348.
- Chesterman A. (1997), *Ethics of Translation*, in M. Snell Horby, Z. Jettmarové, K. Kaindl (dirs.), *Translation as intercultural Communication*, Amsterdam-Philadelphia, Benjamins, pp. 147-160.
- De Gioia M. (2014), *Pratiques communicatives de la médiation. Actes du colloque international (Padoue 6-7 décembre 2012)*, Berne, Peter Lang.
- De Gioia M., Marcon M. (dirs.) (2016), *Approches linguistiques de la médiation*, Limoges, Lambert-Lucas.
- Favaro G. (2004), *Dialogo a più voci*, in G. Favaro, E. Fumagalli, *Capirsi diversi. Idee e pratiche di mediazione interculturale*, Roma, Carocci, pp. 13-48.
- Fiorucci M. (2000), *La mediazione culturale*, Roma, Armando.
- Garzone G. (2009), *L'interprete e il mediatore: aspetti deontologici*, in D. R. Miller, A. Pano (dirs.), *La geografia della mediazione linguistico-culturale*, Bologna, Quaderni del CeSLiC, Atti di Convegni CeSLiC, 2, Alma DL, “Quaderni di ricerca”, pp. 97-116.
- Garwood C., Preziosi I. (2013), *Un modello per un interpretariato giudiziario efficiente e di qualità in Italia. Un approccio realistico all'applicazione della direttiva 2010/64/EU*, in M. Rudvin, C. Spinzi (dirs.), *Mediazione linguistica e interpretariato. Regolamentazione, problematiche presenti e prospettive future in ambito giuridico*, Bologna, Clueb, pp. 79-122.
- Gavioli L. (2009), *La mediazione linguistico-culturale come interazione. Introduzione al volume*, in L. Gavioli (dir.), *La mediazione linguistico-culturale: una prospettiva interazionista*, Perugia, Guerra Edizioni, pp. 11-40.
- Gentile A. (1997), *Community Interpreting or Not? Practices, Standards and Accreditation*, in S. Carr, R. Roberts, A. Dufour, D. Steyn (dirs.), *The Critical Link: Interpreters in the Community*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamin-Publishing Company, pp. 109-118.

- Gentile A. (2012), *Public Service Interpreting: The First Steps*, in “Interpreting”, 14, 1, pp. 117-120.
- Gentile A., Ozolins U., Vasilakakos M. (1996), *Liaison Interpreting. A Handbook*, Melbourne, Melbourne University Press.
- Hale S. B. (2007), *Community Interpreting*, Basingstoke-New York, Palgrave Macmillan.
- Hale S. B., Ozolins U., Stern L. (dirs.) (2009), *The Critical Link 5: Quality in interpreting – a shared responsibility*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamin-Publishing Company.
- Hatim B., Mason I. (1997), *The Translator as Communicator*, London, Routledge
- Humbley J. (2015), *Rédaction/traduction techniques: deux versants de la médiation interculturelle/interlinguistique?*, Actes du GLAT BREST 2014: Adaptations aux diversités – médiations et traductions, approches interdisciplinaires, 2-4 juin 2014, pp. 114-126.
- Katan D. (2014 [1999]), *Translating Cultures: An Introduction for Translators, Interpreters and Mediators*, London, St Jerome.
- Kelly L. (1979), *The True Interpreter*, Oxford, Blackwell.
- Lamizet B. (1999), *La médiation culturelle*, Paris, L'Harmattan.
- Mason I. (2000), *Models and Methods in Dialogue Interpreting Research*, in M. Olohan (dir.), *Intercultural Faultlines: Research Models in Translation Studies. Textual and Cognitive Aspects*, pp. 215-232, Manchester, St. Jerome.
- Mason I. (2001), *Triadic Exchanges, Studies in dialogue Interpreting*, Manchester: St. Jerome Publishing
- Palmeri g. (2016), *Lampedusa dai Borbone al Regno d'Italia*, Palermo, Kalós.
- Roberts R. P. (2002), *Community interpreting: A profession in search of its identity*, in E. Hung (dir.), *Teaching Translation and Interpreting 4: Building Bridges*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamin-Publishing Company, pp. 157-175.
- Salama-Carr M. (2007), *Translating and interpreting conflict. Approaches to translation studies*, Amsterdam, Rodopi.
- Song Yo-In (1991), *Remarks on Cultural Transfer from an LLD*, in “TTR: traduction, terminologie, rédaction», 4, 1, pp. 163-79.
- Taft R. (1981), *The Role and Personality of the Mediator*, in S. Bochner (dir.), *The Mediating Person: Bridges Between Cultures*, Cambridge (MA), Schenkman, pp. 53-88.
- Velez A. (2017), *Le parole dell'interprete. Pratiche di mediazione culturale*, Palermo, Unipress.
- Wadensjö C. (1998), *Interpreting as Interaction*, London-New York, Longman.
- Wadensjö C. (2014), *Modelling the field of community interpreting. Questions of methodology in research and training*, in “Perspectives”, 22, 1, pp. 157-159.
- Wadensjö C., Dimitrova B. E., Nilsson A.-L. (dirs.) (2007), *The Critical Link 4: Professionalisation of interpreting in the community. Selected papers from the 4th International Conference on Interpreting in Legal*,

- Health and Social Service Settings*, Stockholm, Sweden, 20-23 May 2004,
Amsterdam-Philadelphia, John Benjamin-Publishing Company.
- Wolf M. (1997), *Translation as a Process of power: Aspects of Cultural Anthropology in Translation*, in M. Snell-Hornby, Z. Jettmarovà, K. Kaindl (dirs.), *Translation as Intercultural communication*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins, pp. 123-134.